

# Les types de postes

## Les postes accessibles au barème seul

Pour avoir accès à ces postes, il suffit de les demander dans ses vœux. Vous serez alors classés en fonction de votre barème avec tous les enseignants ayant également demandé le poste. L'affectation sera à titre définitif.

- **Enseignant adjoint en école maternelle ou élémentaire**
- **TS** – Titulaire de Secteur, qui sont stables sur leur circonscription mais qui ont des fractions différentes tous les ans (complément de direction et des collègues à temps partiel)
- Les remplaçants de la **Brigade Départementale à Gestion de Circonscription (BDGC)**
- Les remplaçants de la **Brigade Départementale REP+ (BD REP +)**
- Les remplaçants de la **Brigade Départementale à Gestion Départementale (BDGD)**

## Les postes à exigences particulières accessibles avec une habilitation / certification

Pour avoir accès à ces postes, il suffit de les demander dans ses vœux. Si vous avez le diplôme demandé, vous aurez accès à ces postes au barème. L'affectation est à titre définitif. Vous pouvez également demander ces postes même si vous n'avez pas l'habilitation/la certification, vous passerez alors après les enseignants l'ayant. Si toutefois vous y êtes affecté sans le titre requis, ce sera à titre provisoire. Attention, petite exception, il n'est pas possible de postuler sur les postes de direction sans être titulaire de la liste d'aptitude de direction.

- Enseignant élémentaire ou maternelle en **école d'application (PEMF)** – CAFIPEMF
- **Directeur** en école maternelle, élémentaire, primaire – Liste d'Aptitude
- **Directeur** en école maternelle ou élémentaire **d'application** – Liste d'Aptitude + CAFIPEMF
- Enseignant en **ULIS, SEGPA, RASED, EREA** – CAPPEI
- Enseignant **adjoint** sur **poste fléché langue** – Habilitation dans la langue
- Enseignant **adjoint** en **école bilingue** – Habilitation École Bilingue

## Les postes à exigences particulières soumis à commission – PEP (ASH et Hors ASH)

Pour avoir accès à ces postes, il faut candidater sur Colibris courant janvier/février et passer devant une commission. Le jury donnera un avis favorable ou défavorable. Il faut les demander dans ses vœux, l'obtention se fera au barème. L'affectation sera à titre définitif.

Il est possible d'obtenir un de ces postes sans avoir l'avis favorable de la commission à titre provisoire (uniquement sur vœux précis)

[Liste des postes à exigences particulières PEP ici](#)

# Les types de postes

## Les postes à exigences particulières Marseille en Grand soumis à commission – PEP MG

Pour avoir accès à ces postes, il faut candidater sur Colibris courant janvier/février et passer devant une commission. Le jury donnera un avis favorable ou défavorable. Il faut les demander dans ses vœux, l'obtention se fera au barème. L'affectation sera à titre définitif.

Il est possible d'obtenir un de ces postes sans avoir l'avis favorable de la commission à titre provisoire (uniquement sur vœux précis)

[Liste des postes à exigences particulières PEP MG ici](#)

## Les postes à profil – PAP (ASH et Hors ASH)

Pour avoir accès à ces postes, il faut candidater sur Colibris courant janvier/février et passer devant une commission. Le jury donnera un avis favorable ou défavorable. Les candidats sont alors classés. Le barème ne compte pas. Le candidat arrivé en tête sera affecté sur le poste. Ces postes sont donc attribués « hors mouvement informatisé ». L'affectation sera à titre provisoire pour la première année, puis à titre définitif sur avis de l'IEN. Si vous obtenez ce poste, les vœux faits sur le serveur du mouvement MVT1D seront annulés.

[Liste des postes à profil PAP ici](#)

Type de poste	Faut-il candidater à un entretien ?	Saisie des vœux	Besoin d'un titre? <i>(certification ou habilitation)</i>	Règles d'attribution
<b>Postes ordinaires</b> <i>adjoint, TS, remplaçant</i>	NON	En avril Sur SIAM - MVT1D	NON	<b>Barème seul</b>
<b>Postes à habilitation/certification</b> <i>direction, écoles bilingues, SEGPA, ULIS, RASED, EREA, poste fléché langue, PEMF...</i>	NON <i>mais être titulaire d'une habilitation ou certification passée au préalable</i>	En avril Sur SIAM - MVT1D	OUI	<b>Si habilitation ou certification : Barème seul</b>  <b>Si pas de certification ou habilitation :</b> possibilité d'obtention à <b>titre provisoire</b> si personne ne demande le poste (impossible pour direction)
<b>PEP – Postes à exigences particulières</b> <i>(<a href="#">liste ici</a>)</i>	OUI en janvier/février sur Colibris	En avril Sur SIAM - MVT1D	Voir fiches de poste	<b>Validation par la commission puis barème</b>  <b>Si pas d'entretien passé ou refus:</b> Obtenir le poste via le mouvement informatisé à titre provisoire (sur vœux précis)
<b>PAP – Postes à profil</b> <i>(<a href="#">liste ici</a>)</i>	OUI en janvier/février sur Colibris	NON	Voir fiches de poste	<b>Choix par la commission</b>
<b>PEP MG – Postes à exigences particulières - Marseille en Grand</b> <i>(<a href="#">liste ici</a>)</i>	OUI en janvier/février sur Colibris	En avril Sur SIAM - MVT1D	Voir fiches de poste	<b>Validation par la commission puis barème</b>  <b>Si pas d'entretien passé ou refus:</b> Obtenir le poste via le mouvement informatisé à titre provisoire (sur vœux précis)